

# Bilan des contrôles 2017 et évolutions 2018

22 Mars 2018

# Sommaire

I – Rappels sur les contrôles sur place

II – Contrôles Identification (et éligibilité)

1- Contrôles IPG bovins

2- Contrôles IPG ovins – caprins

III – Contrôles Paquet hygiène

IV – Contrôles Bien-être animal

V – Contrôles Santé des végétaux

VI – Contrôles Environnement

VII – Contrôles Surfaces 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier

VIII – Contrôles BCAE

IX – Bilan conditionnalité 2015

X – Evolution des non conformités 2015-2017

# I - Rappels sur les contrôles

## Organisation des contrôles

Domaine	Sous-domaine	DDT	DDPP	SRAL	ASP
Santé publique, santé animale et végétale	Santé – Productions animales	Sélectionne 50 % identification et éligibilité	Sélectionne et contrôle paquet hygiène Sélectionne 50 % identification et éligibilité		Contrôle l'identification hors paquet hygiène
	Santé – Productions végétales			Sélectionne et contrôle	
Protection animale	Protection animale		Sélectionne et contrôle		
Environnement, changement climatique et bonnes conditions agricoles des terres	Environnement	Sélectionne et contrôle	Contrôle ICPE		
	BCAE	Sélectionne			Contrôle
Aides surfaciques (DPB – ICHN - MAE)		Sélectionne			Contrôle

# I - Rappels sur les contrôles

## *La coordination des contrôles*

DDT = autorité coordinatrice des contrôles

But :

Répartir au mieux les contrôles sur les exploitations agricoles.

Élargissement du champ de coordination :

Convention signée avec la MSA en novembre 2017 et maintien des échanges avec les autres corps de contrôle : MISEN, DDPP, DRAAF, DIRECCTE.

Articulations avec la cellule de prévention et de lutte contre la maltraitance et la cellule d'identification et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

# I - Rappels sur les contrôles

## Les taux de contrôle

	Taux de contrôle de base	Taux de contrôle modulés (ajustement suite aux résultats de contrôles de l'année N-1)	Exploitations contrôlées en 2017
Identification bovine	3 %	3 %	184
Éligibilité ABA - ABL	5 %	5 %	161 (188 contrôles)
Identification ovine, caprine et porcine	3 %	3 %	61
Éligibilité AO / AC	10 %	10 %	48
Paquet hygiène animale	1 %	1 %	58
Protection animale	1 %	1 %	56
Environnement	1 %	1 %	57
Paquet hygiène végétale (produit phyto)	1% (taux régional)	1 %	60
Aides surfaciques	5 %	5 %	307
BCAE	1 %	1 %	58
<b>TOTAL</b>			<b>671 exploitations</b>

# I - Rappels sur les contrôles

## *Les pénalités*

### Pourcentages de pénalité :

- ✓ 1 %, 3 %, 5 %, 20 % (définis dans les grilles conditionnalité).
- ✓ applicable sur le montant total des aides perçues l'année du constat

### Système d'avertissement précoce (SAP) :

- ✓ applicable pour les non-conformités mineures
- ✓ possibilité de mettre en œuvre une action corrective

### Éligibilité aux aides (animaux et surface) :

- ✓ réduction liée au pourcentage d'écart entre le déclaré et le constaté

# I - Rappels sur les contrôles

## Systeme d'avertissement precoce (SAP)

Contrôle  
année N

Constat d'un non-respect « mineur » lors d'un contrôle



AVERTISSEMENT PRECOCE

= notification (à l'exploitant) du constat et de la possibilité de réaliser une action corrective dans un délai fixé



Pas de taux de réduction appliqué (pour ce constat) à l'issue du contrôle

Lors d'un nouveau contrôle au cours des 2 années suivantes

Vérification de la réalisation de l'action corrective



Constat de réalisation de l'action corrective dans le délai fixé

Constat de non-réalisation de l'action corrective dans le délai fixé



Pas d'anomalie



Application rétroactive d'un taux de réduction  
au titre de l'année du constat initial et de l'année en cours

Contrôle  
année N+1  
ou N+2

## II – Contrôles Identification

### 1- Contrôles IPG Bovins

*Principaux points de contrôle*

Identification individuelle des animaux.

Notification de mouvement des bovins dans les délais.

Présence d'un passeport par bovin.

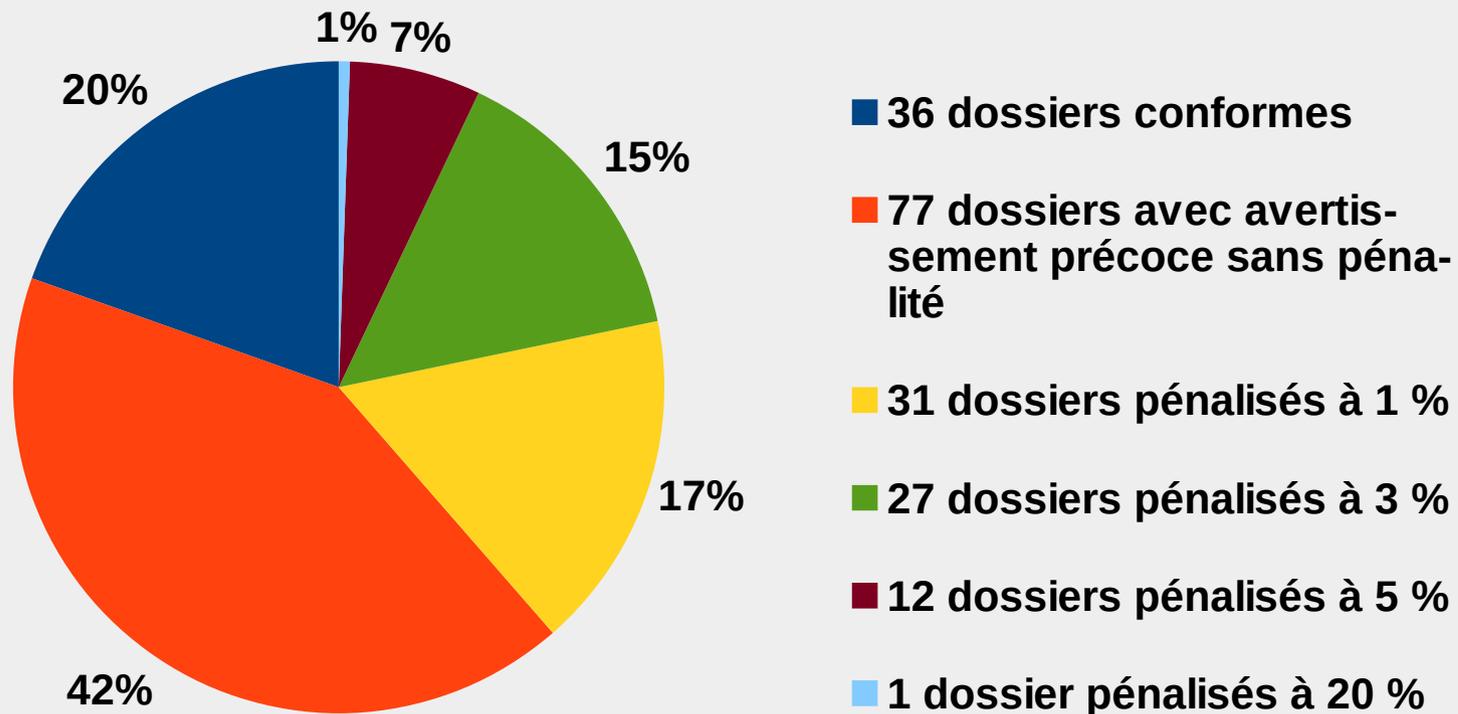
## II – Contrôles Identification

### 1- Contrôles IPG Bovins

*Résultats de contrôle conditionnalité*

184 contrôles conditionnalité réalisés

IPG bovins



## II – Contrôles Identification

### 1- Contrôles IPG Bovins

#### *Résultats de contrôle Éligibilité Aides bovines*

Nombre de dossiers contrôlés :

- en ABA : 121

- en ABL : 67

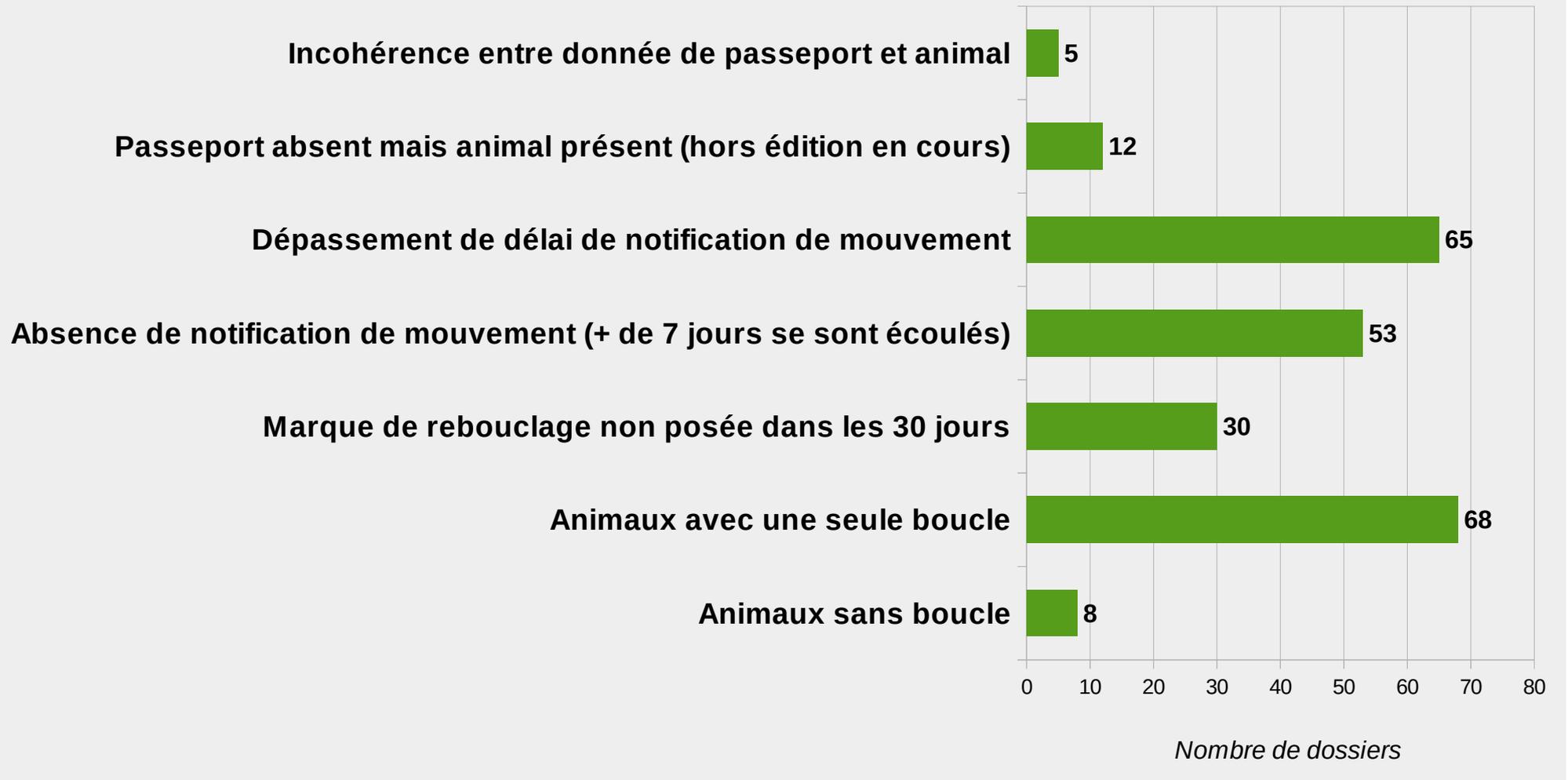
(27 exploitations contrôlées aux deux titres)

Seuls les animaux éligibles post-CSP sont « primés »

## II – Contrôles Identification

### 1- Contrôles IPG Bovins

#### *Non-conformités entrant dans le cadre du Système d’Avertissement Précoce*



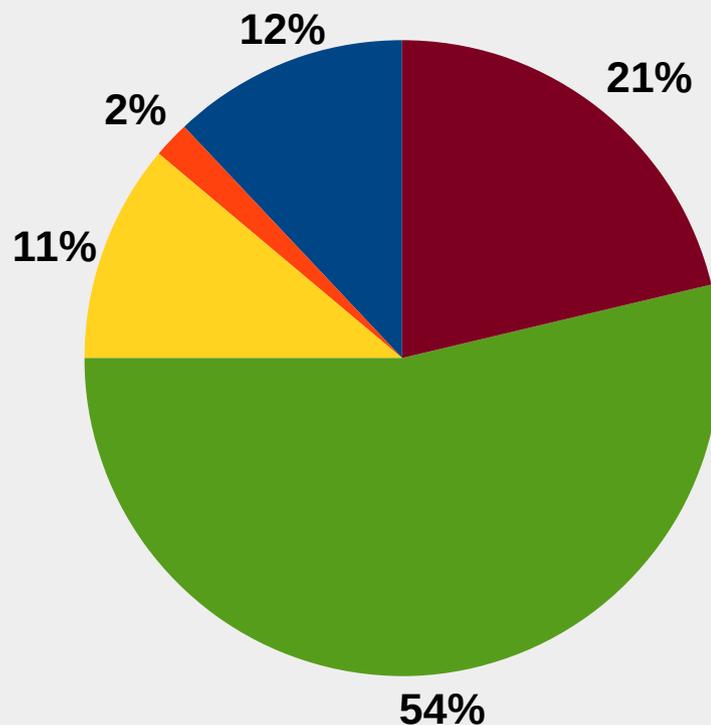
*Remarque* : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

## II – Contrôles Identification

### 1- Contrôles IPG Bovins

*Non-conformités relevées*

#### 71 dossiers pénalisés



- 13 dossiers : + de 2 animaux sans boucle
- 2 dossiers : + de 10% des animaux avec une seule boucle
- 12 dossiers : + de 10% des notifications de mouvement non réalisées
- 58 dossiers : dépassement du délai de notification réglementaire (+ de 5 % ou 6 mouvements)
- 23 dossiers : passeport surnuméraire ou manquant

Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

## II – Contrôles Identification

### 1- Contrôles IPG Bovins

*Suivi du SAP*

En 2017, 11 dossiers contrôlés en année N-1 ou N-2 ont fait l'objet de la vérification de la réalisation d'une action corrective dans le cadre du SAP :

- ✓ Non conformités mineures relevées dans le sous-domaine IPG ovins ou bovins.
- ✓ Vérifiées lors de contrôles 2017 Paquet Hygiène, IPG ou BCAE par ASP ou DDPP.
- ✓ Résultats :
  - ✓ 3 dossiers : remise en conformité validée
  - ✓ 1 dossiers : remise en conformité non validée et pénalité à 1 % appliquée rétroactivement en 2015
  - ✓ 4 dossiers : remise en conformité non validée mais dossiers déjà pénalisés lors du contrôle initial pour un autre point de contrôle
  - ✓ 3 dossiers : en attente des résultats

## II – Contrôles Identification

### 1- Contrôles IPG Bovins

#### *Évolutions 2018*

Pas d'évolution pour 2018 hormis la suppression de l'aide complémentaire aux nouveaux producteurs pour l'ABL.

#### Rappels :

- ABA : aide accessible aux éleveurs détenant au moins 10 vaches ou 10 UGB de vaches/brebis/chèvres => UGB brebis/chèvres vérifiées en CSP.
- ABA/ABL : une vache ne peut ouvrir un droit à l'ABA ou ABL qu'une seule fois par campagne donnée. En cas de transfert d'une vache entre 2 exploitations, la vache sera primable dans l'exploitation qui aura déposé sa demande d'aide en premier.

# II – Contrôles Identification

## 2- IPG Ovins-Caprins

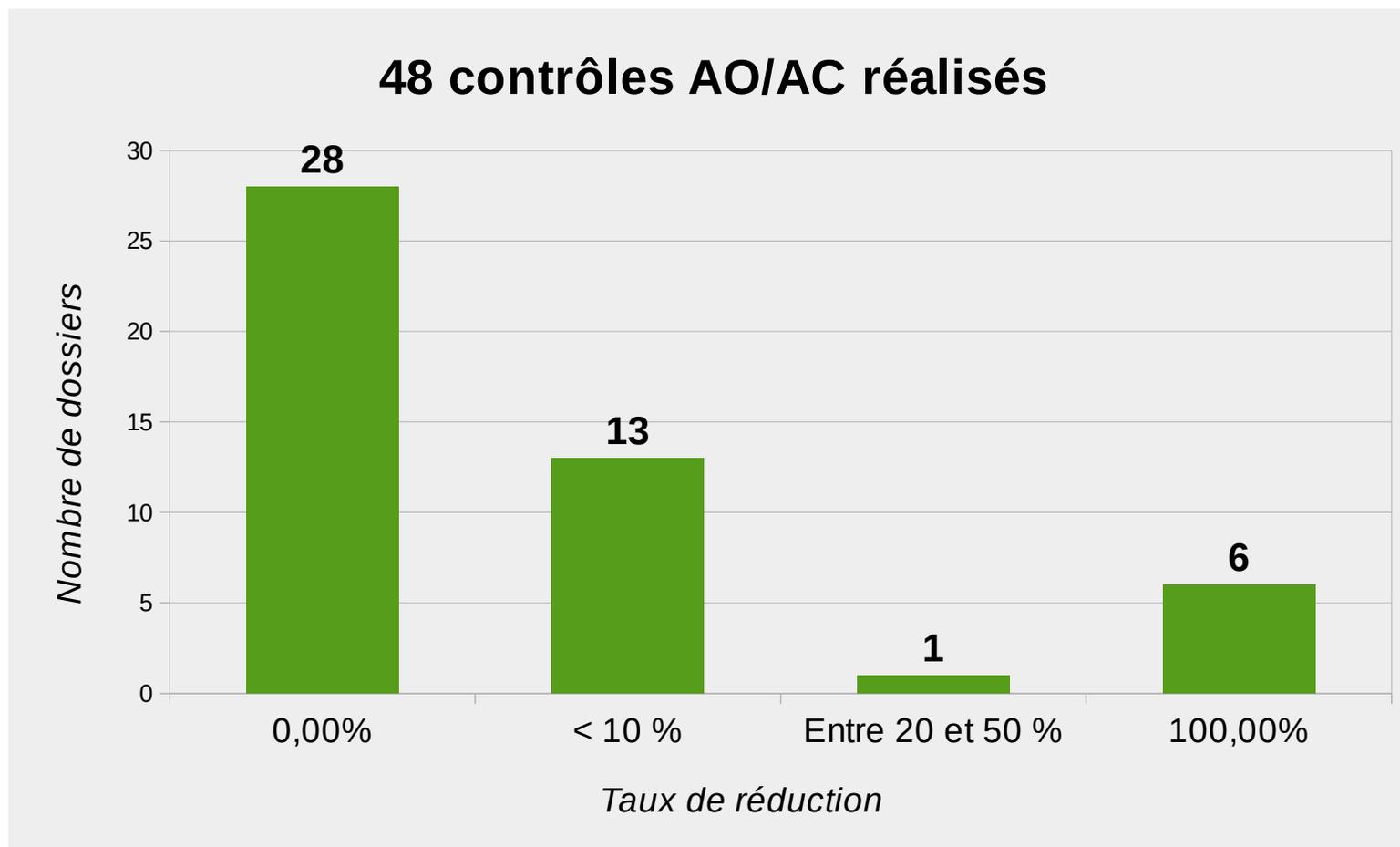
*Principaux points de contrôle*

Identification individuelle des animaux.

Contrôle documentaire du registre :

- ✓ Document de pose des repères
- ✓ Carnet d'agnelage
- ✓ Recensement annuel
- ✓ Documents de circulation
- ✓ Notifications des mouvements par lot

## II – Contrôles Identification 2- IPG Ovins-Caprins *Résultats de contrôle Éligibilité AO / AC*

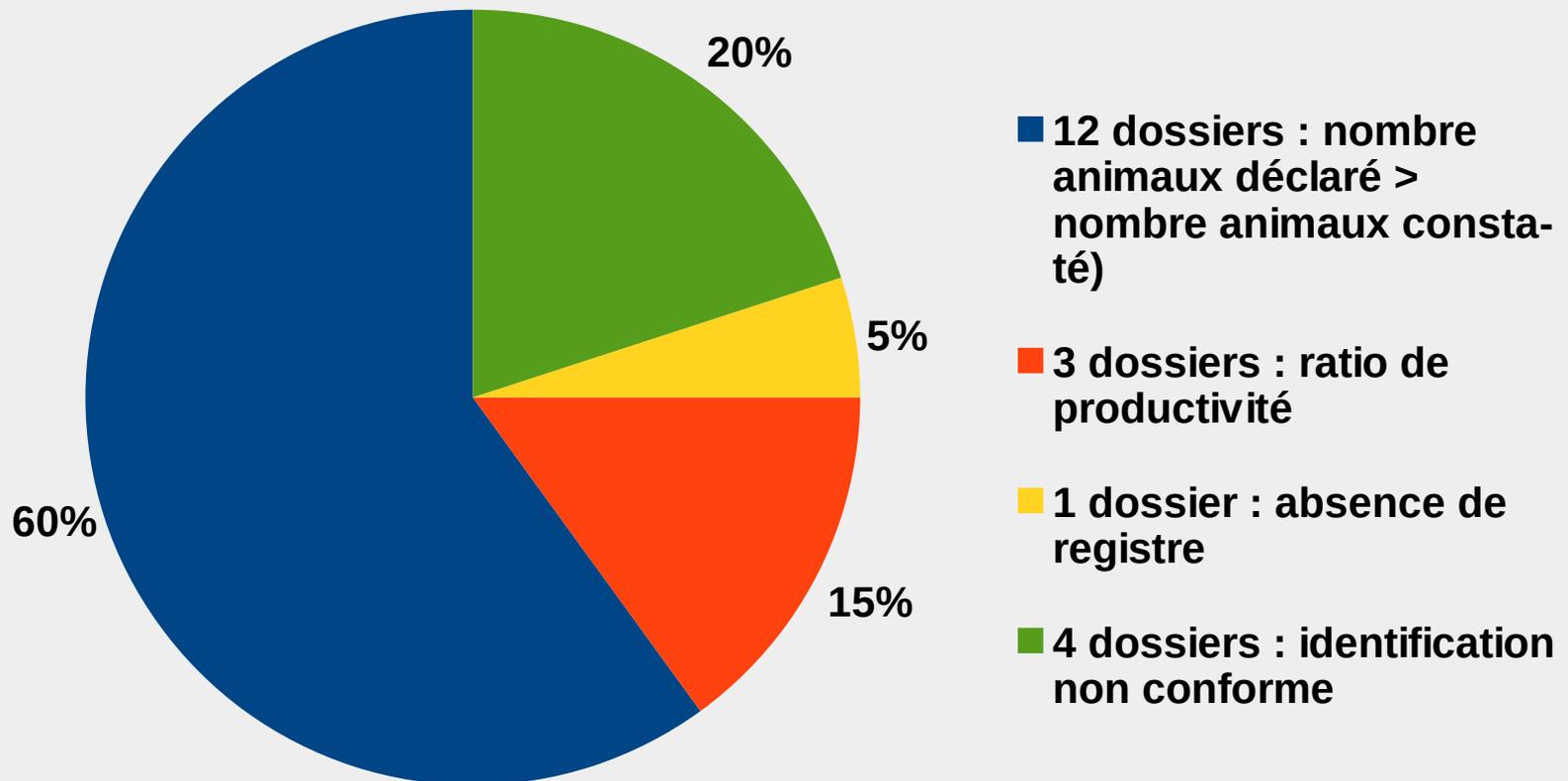


## II – Contrôles Identification

### 2- IPG Ovins-Caprins

*Non-conformités relevées en éligibilité AO / AC*

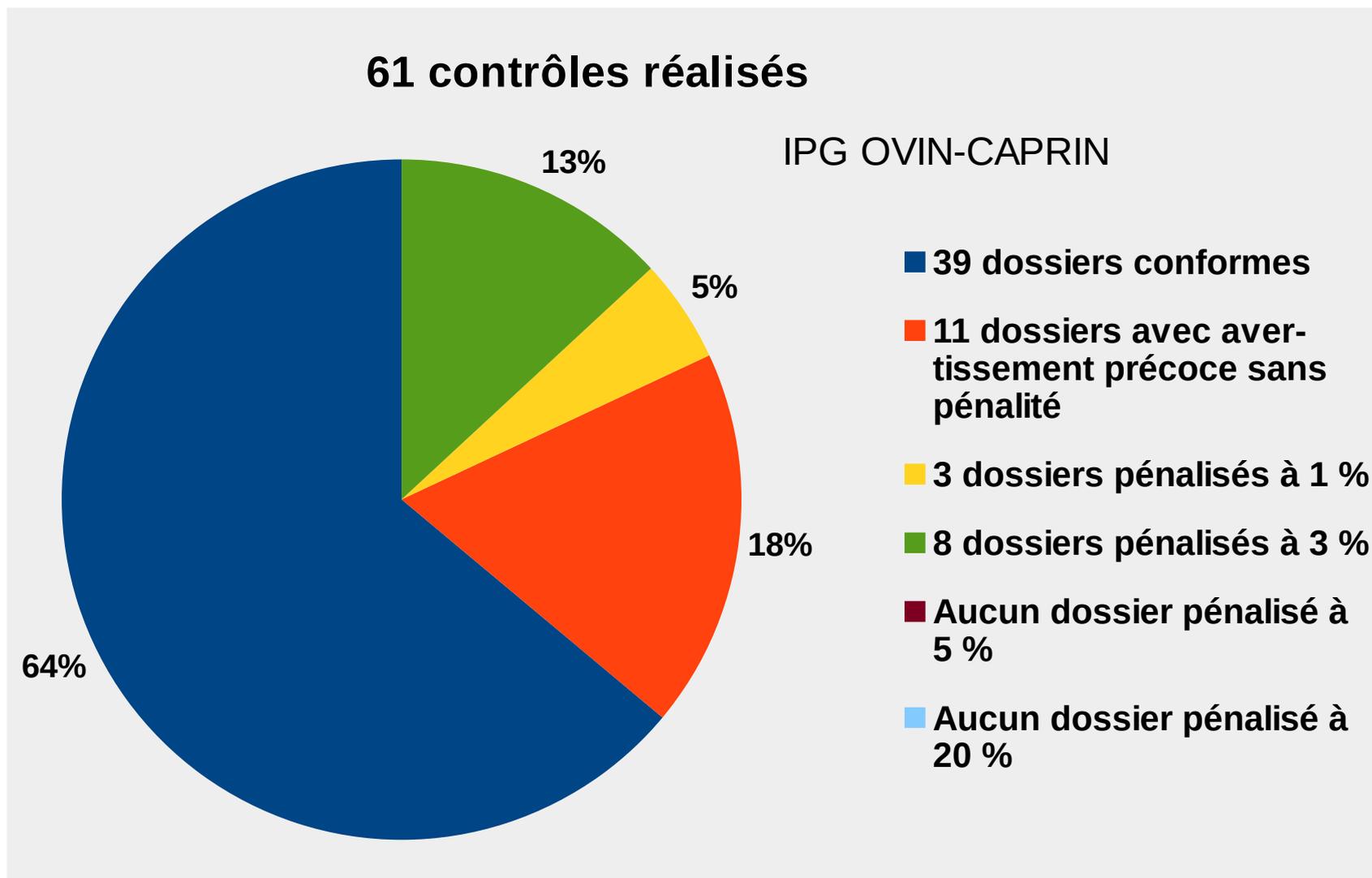
20 dossiers avec une réduction



## II – Contrôles Identification

### 2- IPG Ovins-Caprins

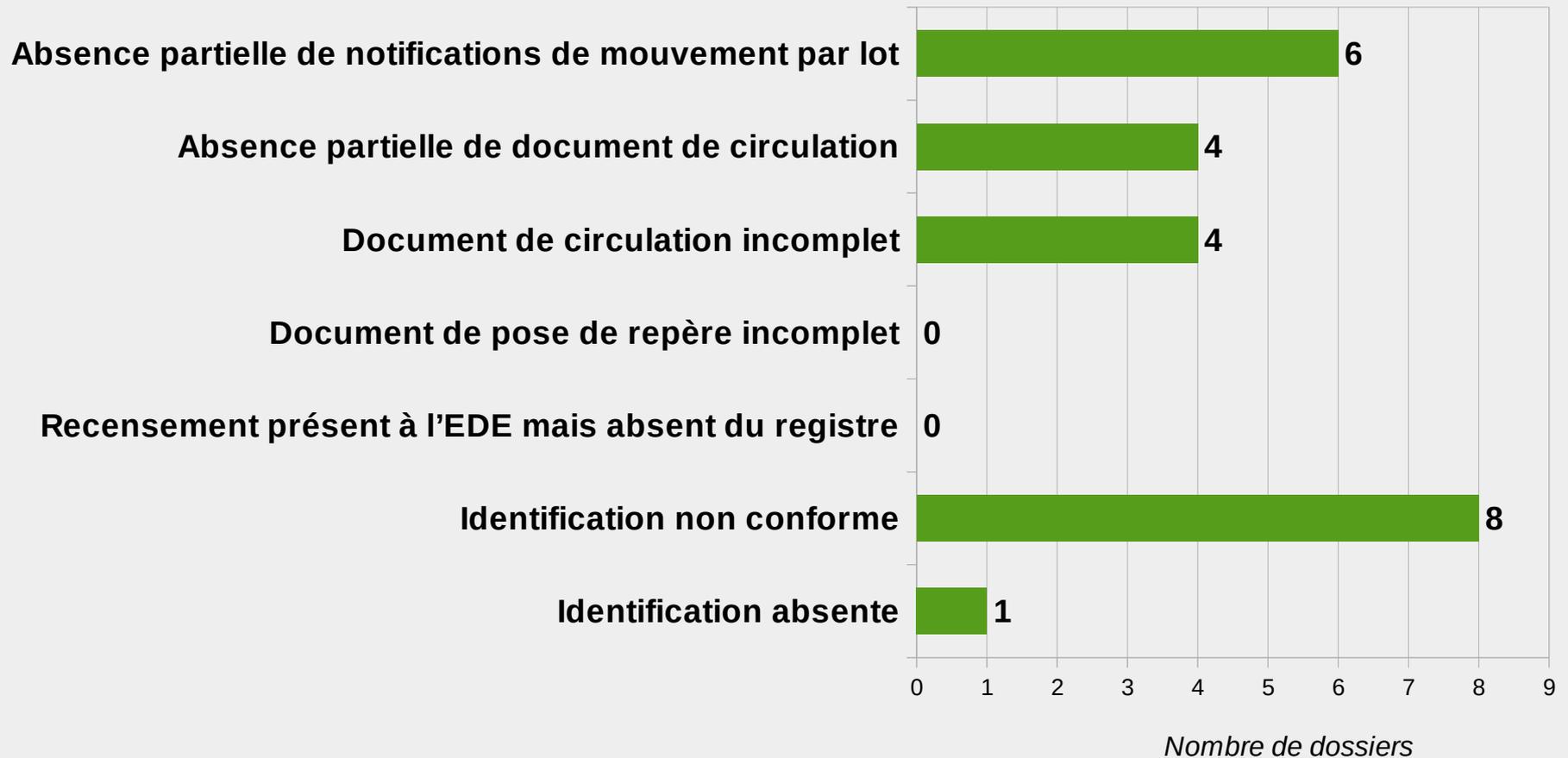
*Résultats de contrôle Conditionnalité*



## II – Contrôles Identification

### 2- IPG Ovins-Caprins

#### *Non-conformités entrant dans le cadre du Système d’Avertissement Précoce*

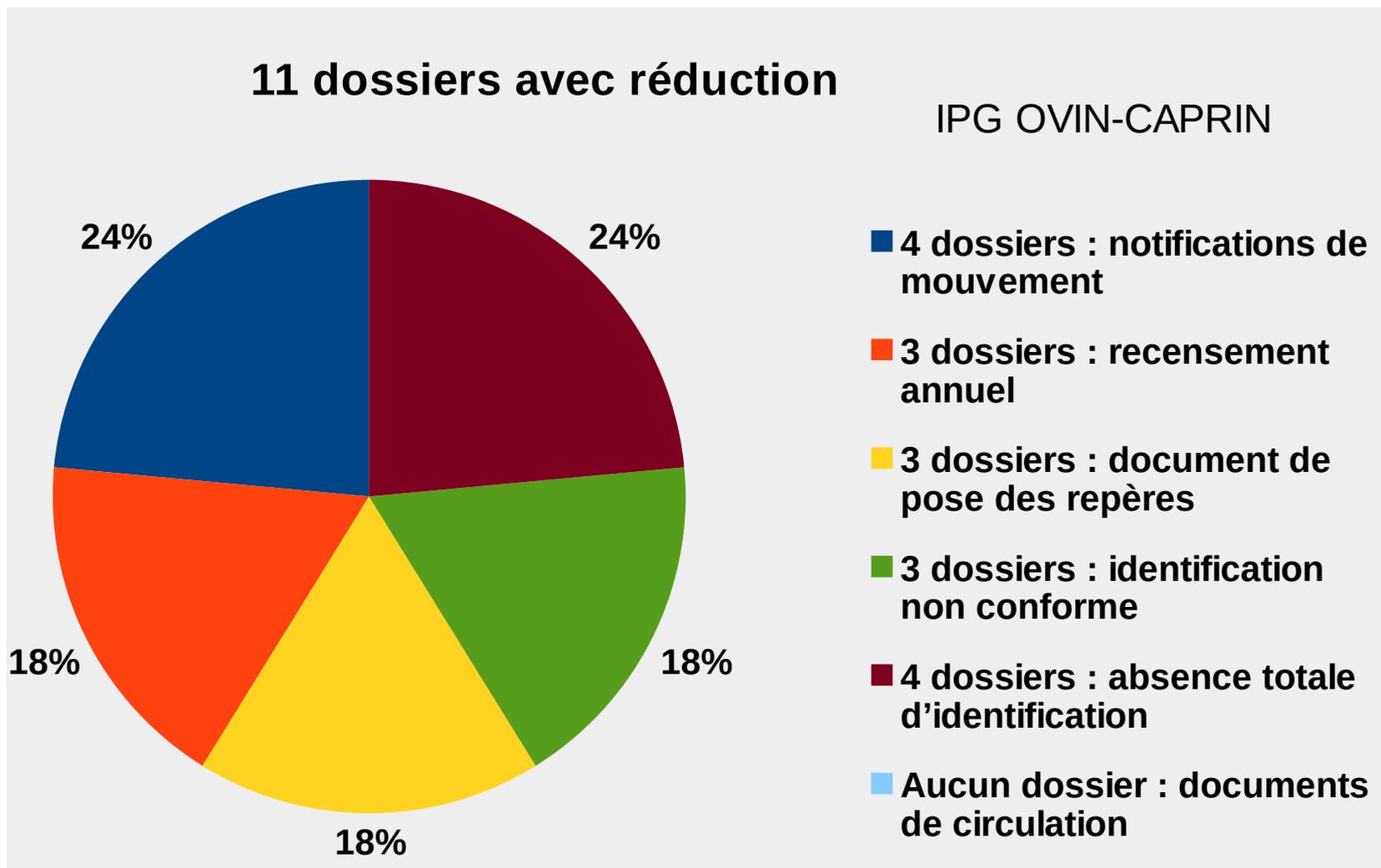


*Remarque* : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

## II – Contrôles Identification

### 2- IPG Ovins-Caprins

*Non-conformités relevées en conditionnalité*



Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

## II – Contrôles Identification

### 2- IPG Ovins-Caprins

*Évolutions 2018*

Suppression des aides complémentaires pour les élevages ovins en contractualisation/vente directe et « nouveau producteur ».

=> un seul montant d'aide en 2018

#### RAPPEL :

- Le non-respect du ratio de productivité minimum ne rend plus la demande inéligible :

*Exemple 1 : 60 brebis demandées à l'aide - 24 agneaux vendus*

*Ratio calculé =  $24/60 = 0,4$  agneau vendu/brebis/an*

*Nombre de brebis calculé =  $24/0,5 = 48$  brebis*

*Nombre de brebis payées = 48*

# III – Contrôles Paquet Hygiène

## *Principaux points de contrôle*

Concerne les producteurs d'ovins, caprins, bovins, porcins et poules pondeuses.

Registre d'élevage :

- ✓ Présence des ordonnances
- ✓ Enregistrement des traitements médicamenteux
- ✓ Respect des temps d'attente des traitements médicamenteux.

Armoire de stockage des médicaments vétérinaires.

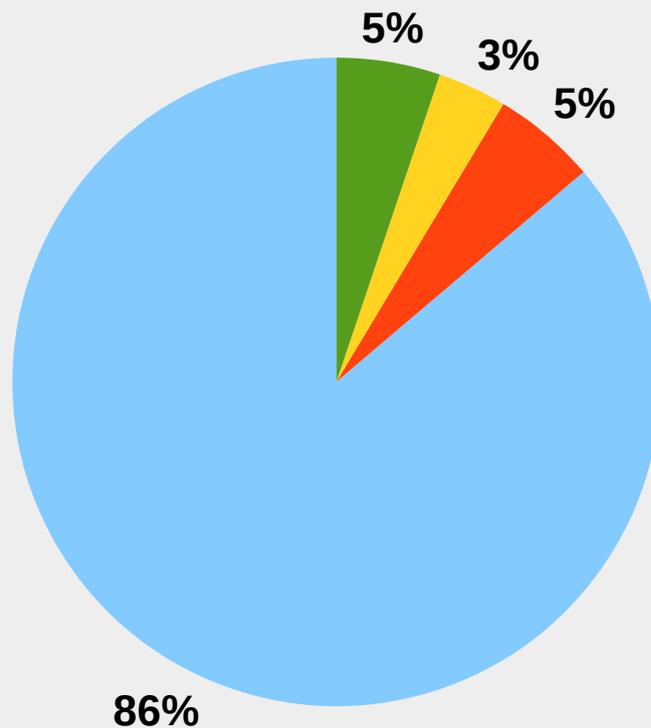
Lutte contre les maladies.

Plan de surveillance / plan de contrôle.

# III – Contrôles Paquet Hygiène

## Résultats de contrôle

58 contrôles réalisés



Paquet Hygiène

■ 50 dossiers conformes

■ 3 dossiers avec avertissement précoce sans pénalité

■ 2 dossiers pénalisés à 3 %

■ 3 dossiers pénalisés à 5 %

# III – Contrôles Paquet Hygiène

## *Non-conformités relevées*

1 type de non conformité entrant dans le cadre du système d'avertissement précoce :

Absence d'au moins un enregistrement médicamenteux dans le registre sanitaire : 3 cas.

2 types de non-conformité :

Absence totale d'enregistrement des traitements médicamenteux dans le registre sanitaire : 3 cas

Non utilisation d'équipements destinés à entrer en contact avec le lait facile à nettoyer : 2 cas

# III – Contrôles Paquet Hygiène

## *Évolutions 2018*

Grille « identification et enregistrement des porcins » : sanction réduite à 1 % (au lieu de 5%) dans le cas d'absence de matériel de marquage des animaux lorsque l'agriculteur est détenteur de 2 ou 3 porcs.

# IV – Contrôles Bien-être animal

## *Principaux points de contrôle*

### État des bâtiments d'élevage et des parcours

- ✓ Qualité de l'air, éclairage, température, ventilation, protection contre intempéries ...

### Alimentation et abreuvement des animaux

- ✓ Fonctionnement des dispositifs, quantité, qualité ...

### Santé des animaux et prévention des blessures

- ✓ Soins aux animaux malades, recours au vétérinaire, local d'isolement, absence de matériaux tranchants ...

## IV – Contrôles Bien-être animal

### *Résultats de contrôle et non-conformité relevée*

1 dossier pénalisé sur 56 contrôles réalisés (taux de pénalité à définir par le ministère).

Non conformité relevée :

Animaux malades ou blessés laissés sans soins et non respect de l'obligation d'isolement des animaux malades.

### *Évolutions 2018 :*

Nouveau point de contrôle :

- Sols /aire de couchage : conception et drainage

Retrait point de contrôle :

- État des parcours extérieurs non conforme

# V – Contrôles Santé des végétaux

## *Principaux points de contrôle*

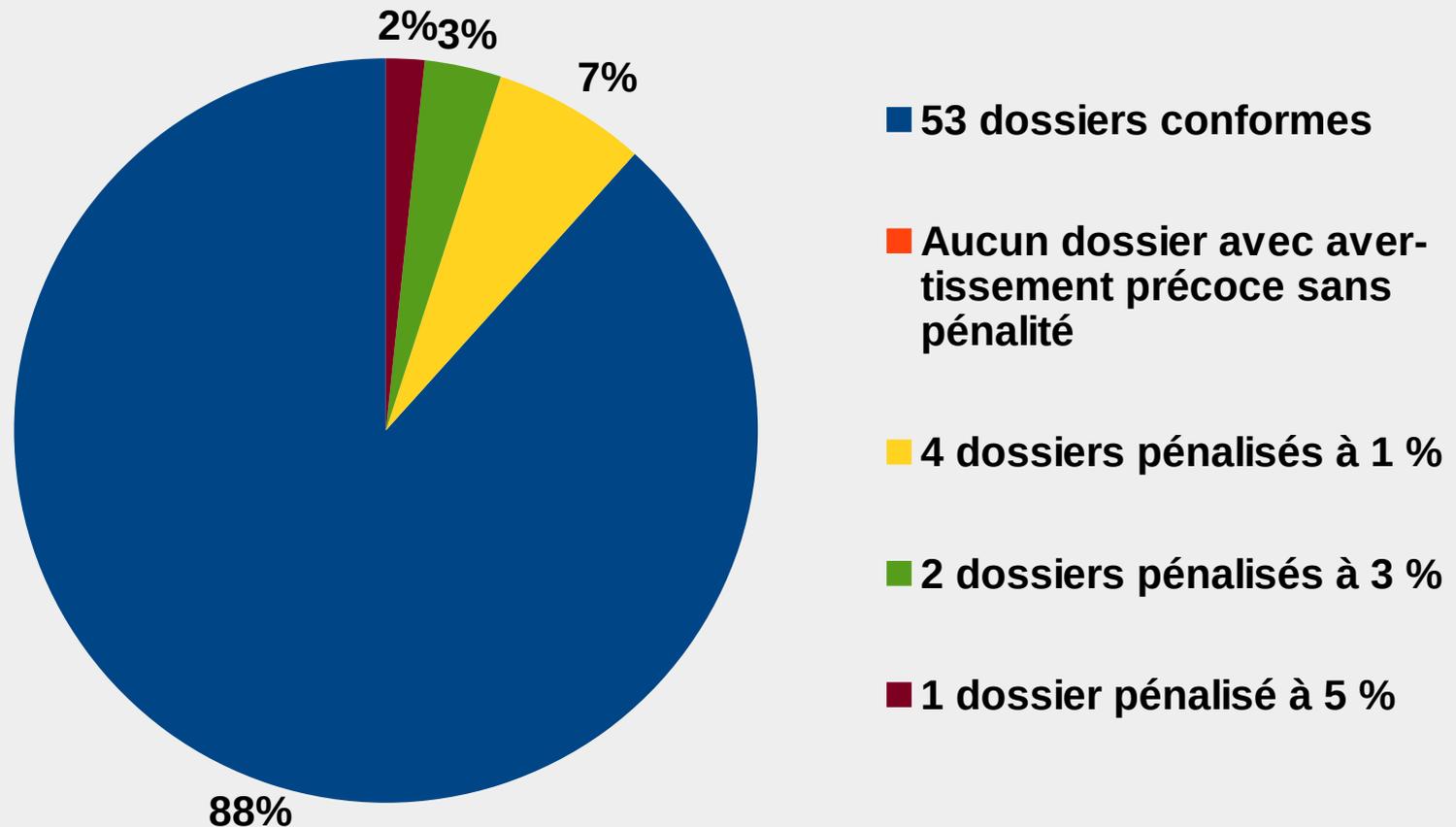
### Utilisation des produits phytopharmaceutiques :

- ✓ Contrôle technique du pulvérisateur
- ✓ Exigences des AMM (Autorisations de mise sur le marché)
- ✓ Registre phytosanitaire
- ✓ Local phytosanitaire
- ✓ Déflecteurs sur semoir à maïs
- ✓ Certificat individuel « certiphyto »

# V – Contrôles Santé des végétaux

## Résultats de contrôle

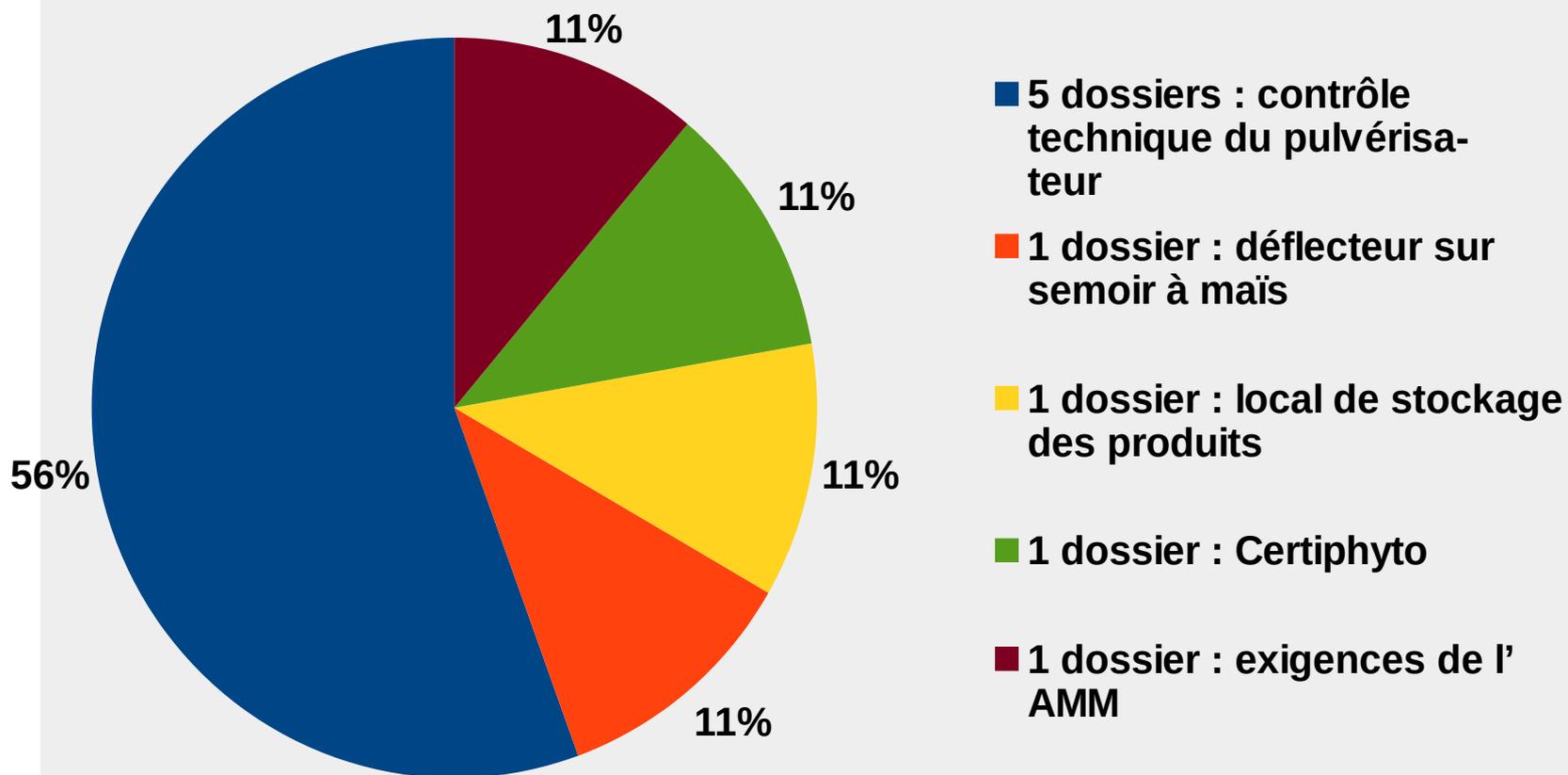
60 contrôles réalisés



# V – Contrôles Santé des végétaux

## Non-conformités relevées

7 dossiers avec réduction



Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

# V – Contrôles Santé des végétaux

## *Évolutions 2018*

Uniformisation du dispositif de sanction concernant le contrôle technique du pulvérisateur quel que soit le type d'appareil

=> retrait de la possibilité d'application du SAP pour les pulvérisateurs à rampe < 3m, combiné, fixe ou semi-mobile

Changement dans la rédaction du point de contrôle sur la complétude du registre :

=> SAP applicable si « aucune information indispensable à la traçabilité des traitements n'est manquante »

# VI – Contrôles Environnement

## *Principaux points de contrôle*

### Directives oiseaux / habitats :

- ✓ Non-destruction d'une espèce ou d'un habitat protégés
- ✓ Absence d'autorisation de travaux au sein d'un site Natura 2000

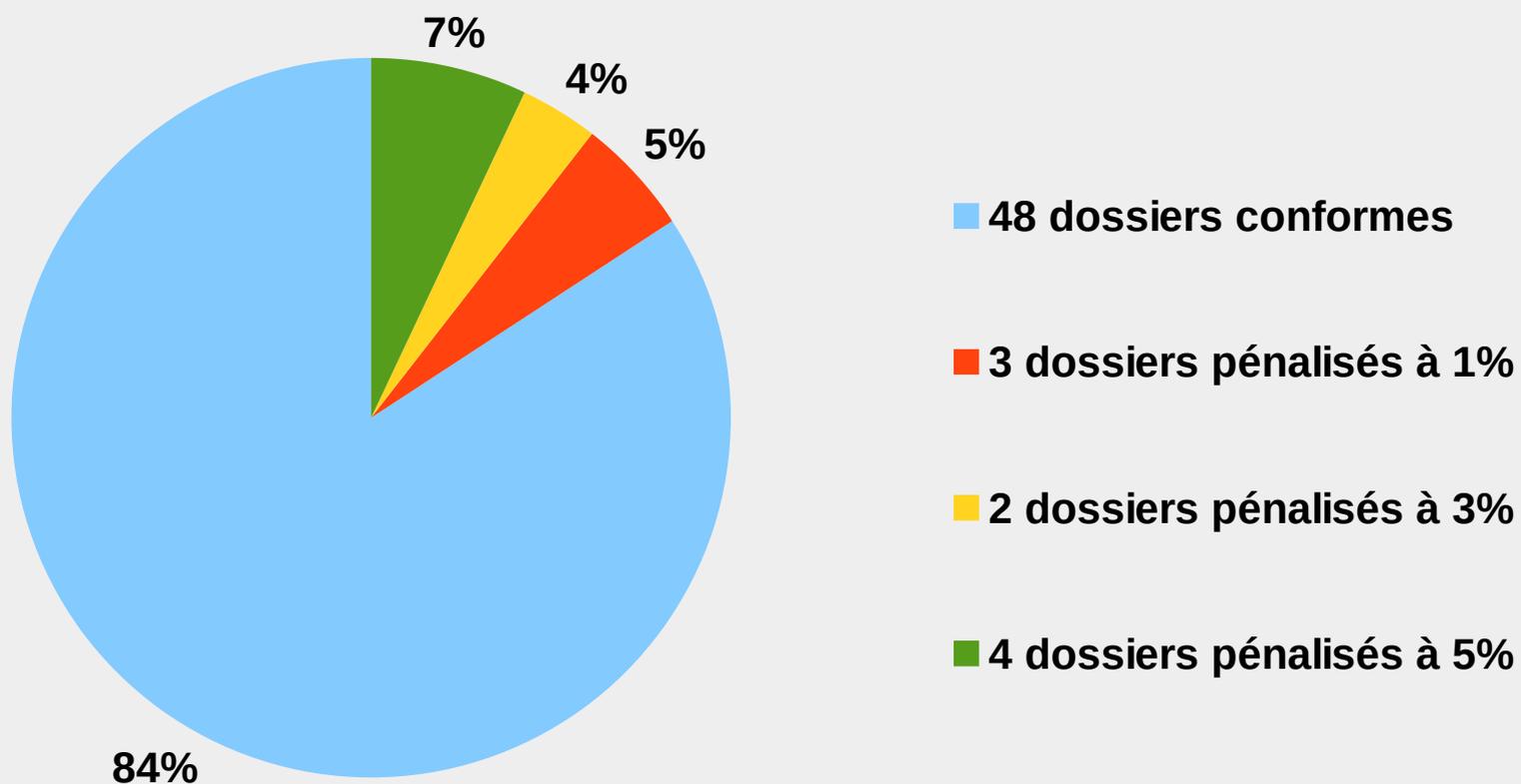
### Protection des eaux contre la pollution par les nitrates en zone vulnérable :

- ✓ Périodes et conditions particulières d'épandage
- ✓ Capacités de stockage des effluents d'élevage
- ✓ Plan prévisionnel de fumure et cahier d'enregistrement
- ✓ Analyse « reliquats sortie hiver »
- ✓ CIPAN, bandes enherbées

# VI – Contrôles Environnement

## Résultats de contrôle

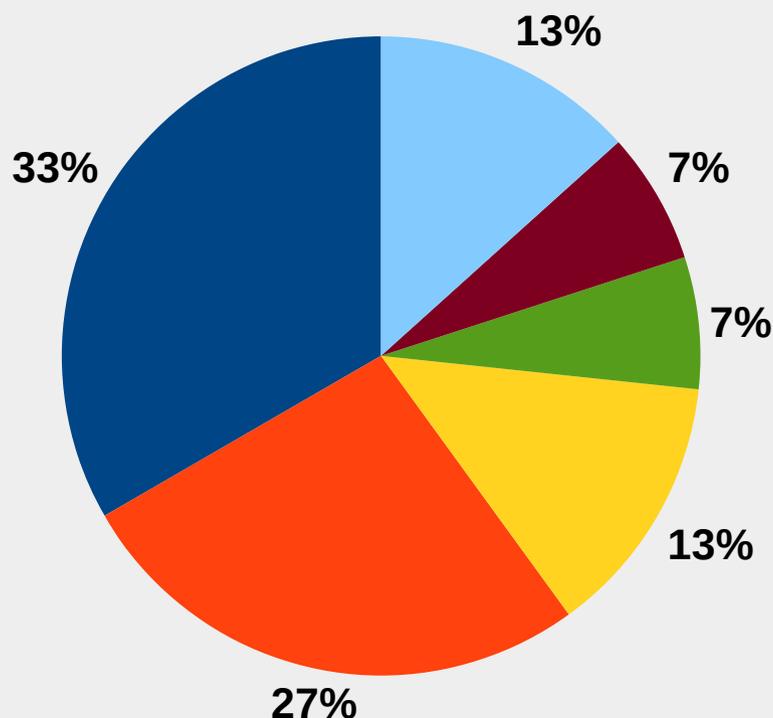
57 dossiers contrôlés dont 16 en zone vulnérable



# VI – Contrôles Environnement

## Non-conformités relevées (seulement sur la directive Nitrates)

### 9 dossiers sanctionnés



- 5 dossiers : absence de l'analyse « - reliquats sortie hiver » en zone vulnérable
- 4 dossiers : absence du plan prévisionnel de fumure et/ou cahier d'épandage
- 2 dossiers : absence de CIPAN
- 1 dossier : destruction anticipée des CIPAN
- 1 dossier : fuite visible et/ou capacités de stockage insuffisantes
- 2 dossiers : raisonnement incomplet de la fertilisation sur une partie des îlots

Remarque : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

# VI – Contrôles Environnement

## *Points de vigilance*

### Directive Nitrates

- ✓ Analyse « reliquats sortie hiver » en zone vulnérable
- ✓ Plan prévisionnel de fumure et cahier d'enregistrement présent et complet en zone vulnérable
- ✓ CIPAN (implantation, destruction)
- ✓ Capacités de stockage des effluents d'élevage
- ✓ Raisonnement de la fertilisation

# VI – Contrôles Environnement

## *Évolutions 2018*

Directives « Oiseaux » et « Habitats » (dans et hors zone NATURA 2000)

- ✓ Pas d'évolution

### Directive Nitrates

- ✓ Points de contrôle désormais applicables sur l'ensemble des ZV quelque soit la date de désignation.

# VII – Contrôles Surfaces 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> piliers

## *Campagne 2016*

### Campagne 2016 :

- ✓ Contrôles sur place (CSP) effectués au printemps 2017 : contrôle par photo interprétation et retour terrain en cas de doute.
- ✓ Visites rapides (VR) effectuées au printemps 2017 : en cas de déclaration par l'exploitant plus favorable que celle de l'administration sur des surfaces nouvellement déclarées en PP.
- ✓ Résultats de contrôle intégrés
- ✓ BCAE effectuées en décembre 2016
- ✓ MAEC et Bio non contrôlées (hors documentaire)
- ✓ Lettres de fin d'instruction envoyées prochainement.

# VII – Contrôles Surfaces 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> piliers

## *Campagne 2017*

### Campagne 2017 :

- ✓ Contrôles sur place (CSP) et Visites rapides (VR) effectués de novembre 2017 à mars 2018
- ✓ Résultats de contrôle en cours d'intégration
- ✓ MAEC et Bio non contrôlées (hors documentaire)
- ✓ BCAE réalisées avant fin décembre 2017

# VIII – Contrôles BCAE

## *Principaux points de contrôle*

7 points de contrôle :

- ✓ Bandes tampons le long des cours d'eau.
- ✓ Prélèvements pour l'irrigation.
- ✓ Protection des eaux souterraines.
- ✓ Couverture minimale des sols.
- ✓ Limitation de l'érosion.
- ✓ Non-brûlage des résidus de cultures.
- ✓ Maintien des particularités topographiques.

Nombre de dossiers contrôlés : 58

Résultats en cours de traitement.

Pas d'évolution pour 2018

# VIII – Contrôles BCAE

## Résultats de contrôle 2015 et 2016

### Campagne 2015 (61 contrôles) :

- ✓ 2 dossiers avec réduction à 3 % (non respect des distances de stockage des effluents d'élevage)
- ✓ 3 dossiers relevant de l'application du SAP sans réduction (non maintien des particularités topographiques)

### Campagne 2016 (57 contrôles) :

- ✓ 5 dossiers avec réduction :
  - 2 dossiers : absence/largeur insuffisante de bande tampon (5 % et 3%)
  - 2 dossiers : absence de CIPAN en ZV (3%)
  - 1 dossier : absence de l'autorisation de prélèvement d'eau (5%)
- ✓ 2 dossiers : non maintien des particularités topographiques (sanctions à définir)

## IX – Bilan conditionnalité 2015

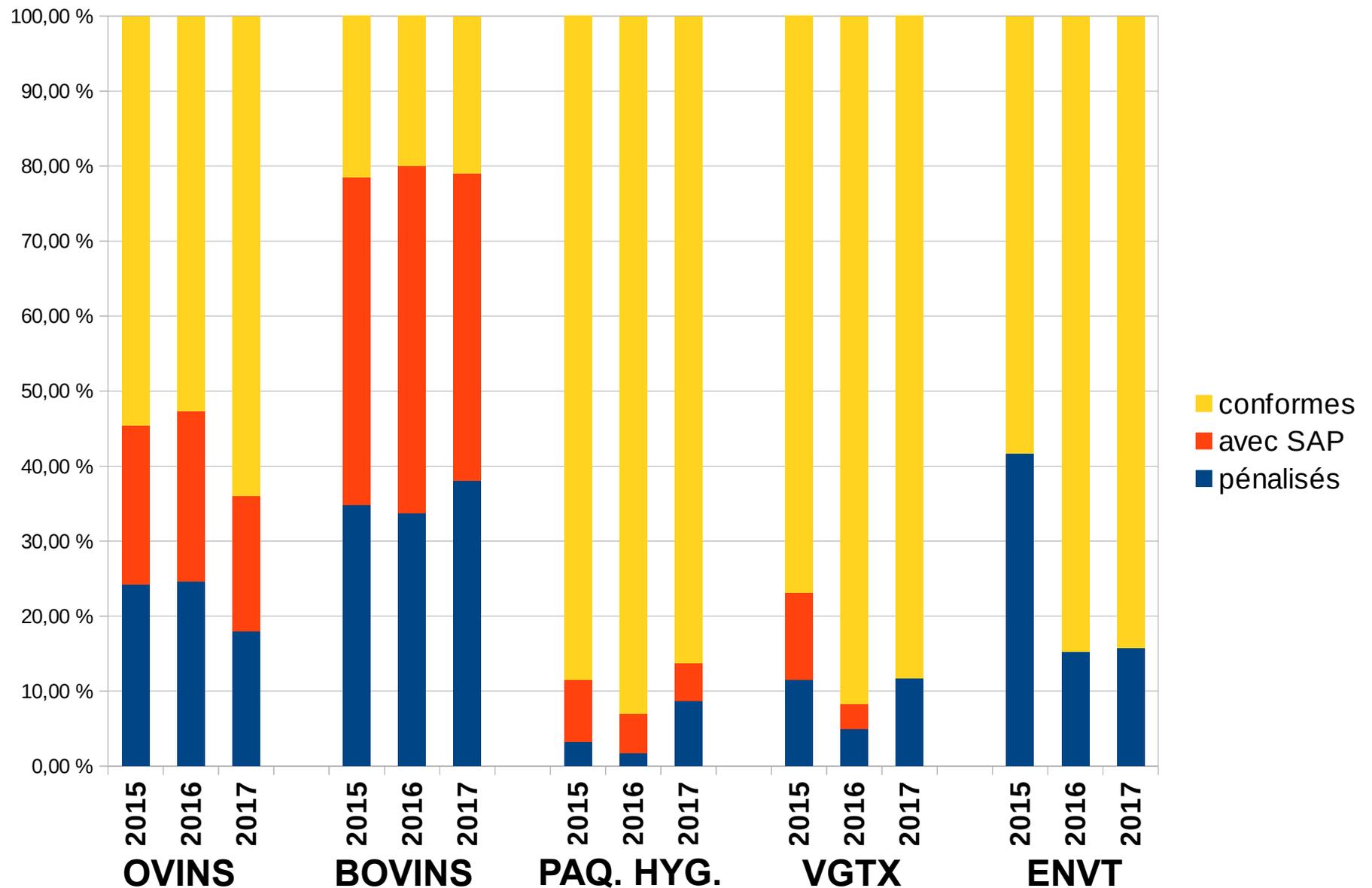
Lettres de fin d'instruction de la conditionnalité 2015 envoyées en janvier 2018.

- Information sur le pourcentage de pénalité final appliqué (tenant compte des éventuelles répétition d'anomalie)
- Réductions prélevées sur les paiements à compter du 28/02/2018 (solde DPB 2017).

	Dossiers contrôlés (a)	Dossiers en anomalie	Montant d'aide contrôlé (b)	Montant des pénalités (c)	%tage d'aide retenu (c/b)	Montant de pénalité max	Montant de pénalité min	Montant moyen de pénalité / exploitant contrôlé (c/a)
Santé des végétaux	78	9	1 902 092 €	12 810 €	0,7%	4 440 €	18 €	164 €
Identif/paquet hygiène	223	89	6 755 446 €	96 035 €	1,4%	10 797 €	24 €	431 €
Protection animale	47	0	1 622 817 €	0 €	0,0%	0 €	0 €	0 €
Environnement	60	25	1 436 029 €	21 843 €	1,5%	5 178 €	33 €	364 €
BCAE	59	2	2 774 161 €	1 719 €	0,1%	989 €	731 €	29 €
<b>TOTAL</b>	<b>467</b>	<b>125</b>	<b>14 490 545 €</b>	<b>132 407 €</b>	<b>0,9%</b>			<b>988 €</b>

# X – Évolution des non-conformités

2015-2017



**Merci de votre attention**